

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal de la séance publique du mercredi 17 juin 2020,
- Convention de déplacement du réseau AEP avec le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot,
- Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial de 15h40/35^{ème} au 1^{er} septembre 2020,
- Adhésion au CAUE du Lot,
- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune,
- Questions diverses.

Compte tenu du contexte actuel lié au confinement suite la pandémie liée au Covid-19, le conseil municipal s'est déroulé à la salle de réunion en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, COURNOT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, RESCOUSSIÉ Damien, FIGEAC Valentin.

Étaient excusés : SARRUT Christophe, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ROUMIGUIÉ Alexandre, FOISSAC Laurette,

Monsieur RESCOUSSIÉ Damien a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 21 h. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du mercredi 17 juin 2020

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 30 juillet dernier. Aucune observation particulière n'a été émise.

Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Convention de déplacement du réseau AEP avec le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot,

Un permis de construire a été délivré pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle BD 168.

Celle-ci est traversée par une canalisation qui dessert les parcelles voisines. Le problème est que la maison a été implantée dessus. Le permis a été délivré sans demander l'avis au syndicat ou à la Saur et sans signaler cette canalisation. Des travaux sont nécessaires et de ce fait le syndicat demande une participation de la commune. Il s'agit donc de déplacer la canalisation le long de la route et de reprendre les branchements voisins.

Les travaux sont estimés à 10 000 € HT.

Le montant demandé à la commune sera basé sur le coût réel des travaux, avec un maximum de 2 000 € HT.

Accord à l'unanimité des membres du conseil, une délibération a été établie.

3. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 15,40h/35^{ème} au 1^{er} septembre 2020,

Madame Julie ROUMIGUIE qui occupait le poste d'Adjoint Technique Territorial de 15,40h/35^{ème} nous a informé par courrier reçu en mairie le 30 juillet dernier de son souhait de démissionner au 1^{er} septembre 2020.

En effet, l'agent était en position de congé parental depuis le 1^{er} septembre 2018.

Ce poste n'a plus lieu d'exister à ce jour.

Accord à l'unanimité des membres du conseil, une délibération a été établie.

4. Adhésion au CAUE du Lot,

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement (CAUE) est un organisme public indépendant de conseil à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Les interventions du CAUE sont gratuites.

Depuis sa création en 1978, le CAUE du Lot est un acteur public central du cadre de vie. Il conseille et informe gratuitement les collectivités dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine...

Depuis 2011, l'Assemblée générale du CAUE a ouvert l'adhésion aux communes et aux EPCI, sans que cela remette en cause le principe de gratuité inscrit dans la Loi de 1977 et les conditions d'intervention du CAUE.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 60 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil, une délibération a été établie.

5. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune,

L'élaboration et l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRP) a été confiée par le Conseil Départemental à Lot Tourisme avec pour objectif d'assurer la préservation des chemins qui constituent un élément fort du patrimoine Lotois et essentiel à la pratique des activités de découverte de pleine nature. Depuis 1986, plus de 6500 kilomètres de chemins de sentiers, répartis sur 340 communes ont été inscrits à ce plan. Nous avons délibéré en 2012 afin de préserver certains chemins. Dans le cadre de la création du tracé du sentier de randonnée intitulé « Chapelle de Saint Jean des Arades » une modification du PDIPR est nécessaire. Lot Tourisme souhaite compléter et terminer ce plan avec l'inscription d'une portion de chemin rural dit « ancien chemin de Belfort à Puylaroque » dans le but de la protéger également.

Accord à l'unanimité des membres du conseil, une délibération a été établie.

6. Questions diverses

➤ Commissions de travail CCPLL

Suite au Conseil Communautaire du 23 juillet dernier, les élus de la commune doivent se positionner aux différentes commissions de travail de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. 1 élu par commission.

La liste des élus sera transmise à la CCPLL.

➤ Mise en sécurité de l'entrée de la terrasse du bar,

Plusieurs jeunes parents et clients du bar ont demandé la mise en sécurité de l'entrée de la terrasse du bar. Une discussion a été entamée, des idées seront proposées.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 30.**

Le 10 août 2020.



Le Maire,

Francis FIGEAC

Le Secrétaire de Séance,

Damien RESCOUSSIE